



Licenciement pour faute, contestation, et solution

Par **popo1980**, le **20/05/2011** à **11:24**

Bonjour,

Mon patron souhaite que je reconnaisse l'accusation de vol qu'il porte sur moi, et que je démissionne.

Alors que je me rendais aux poubelles, il m'interpelle et m'indique qu'il se rendra lui même aux conteners. En revenant, il m'indique que dans les cartons se trouvait de la marchandises (vêtements), et m'a donc accusé de vol.

J'ai nié, et ai quitté mon travail sur le champ. Il m'a indiqué qu'il s'agissait d'un abandon de poste. J'ai rétorqué qu'il m'avait demandé de rentrer chez moi, et que j'exécutais ses ordres. Je me suis ensuite rendue chez le médecin pour bénéficier d'un arrêt de travail, car la pression est telle, que j'arrive à l'épuisement.

Mes conditions d'emploi sont déplorables (heures supplémentaires qui sont en réalités fixes, et non déclarées comme telles, pas de pause déjeuner, accusation systématique ...) , je n'en peux plus.

Quels risques ai-je ? Le licenciement pour faute grave peut il être recevable ? Puis-je envisager une rupture conventionnelle de contrat ? Je suis en CDI depuis le mois d'août dernier, mais en poste dans l'entreprise depuis le mois de février 2010 (plus d'un an).

Comment dois-je procéder ? Je ne souhaite plus travailler pour ce patron, mais ne veut pas perdre mes acquis (allocation etc ...) et démissionner.

Merci pour votre aide,

cordialement,

Par **DSO**, le **20/05/2011** à **14:38**

Bonjour,

L'employeur peut effectivement entamer une procédure pour faute grave.

Vous pouvez demander à l'employeur une rupture conventionnelle, mais il peut vous la refuser.

Dans les 2 cas, vous serez prise en charge par le Pôle Emploi.

Cdt,
DSO